



Maladie professionnelle suite à AVC sur lieu de travail

Par **wannie**, le **23/04/2014** à **09:40**

Bonjour, rnJ'ai fait un AVC pendant une réunion avec ma DRH et ma directrice, j'étais alors en arrêt de travail pour hypertension néanmoins ce rdv avait été maintenu car ma direction s'acharnait sur moi, critiquant tous mes faits et me dénigrant auprès de la hiérarchie et de mes collègues. J'ai été arrêtée 2 mois fort heureusement sans séquelles apparentes, néanmoins d'autres problèmes de santé ce sont greffés (sténose de la jambe qui m'handicape lourdement. J'ai repris en novembre. J'ai du être arrêtée de nouveau 2 semaines en février, la direction recommençant à me critiquer, et j'ai commencé une dépression réactionnelle. J'ai repris en mars, suite à des difficultés respiratoires et un emphysème je suis arrêtée depuis le 18 mars jusqu'au 27 avril. J'ai toujours très mauvais moral et craint ma reprise, je suis à 1/2 salaire car j'ai utilisé les 90 jours de congé maladie ordinaire de la fonction publique. Mon médecin me dit que sténose et dépression découle de mon hypertension précédent l'AVC, peut-on requalifier cela en maladie professionnelle? Quelles sont mes démarches en tant que fonctionnaire territorial, j'avais signalé tous ces problèmes à ma hiérarchie, comment faire reconnaître ce harcèlement moral et auprès de quelles instances? Je vous remercie de toutes les réponses que vous pourrez m'apporter. Cordialement.